

Décision

Générale

colonial

Décision n° 767 9 aout 1951

n° 767 9

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 10 du 01/09/1951

Date de publication
9 août 1951

Date du numéro
1 septembre 1951

TEXTE INTÉGRAL

M. Damal Farah, infirmier stagiaires 10° échelon, en service à l'Hôpital Principal de Djibouti, est Ticencié à compter du 8 août 1951, pour mauvaise manières habute de servir.